**Cas n°1 : si l’entreprise est accompagnée par un professionnel de l’expertise comptable et que ce dernier a déjà établi et/ou attesté des comptes annuels pour l’entreprise.**

**Modèle de courrier du client à présenter**

**au professionnel de l’expertise comptable pour obtenir l’attestation (p.2)1**

À l’attention du professionnel de l’expertise comptable de l’entreprise : .………………………..

……………………………………...………………………………………………………………...….,

Cette lettre, fournie à votre demande, s’inscrit dans le cadre de votre mission d’attestation prévue par la Région Ile-de-France pour bénéficier du chèque investissement Cyber.

En tant que responsable de l'établissement des comptes, de la conception et de la mise en œuvre des systèmes comptables et de contrôle interne destinés notamment à prévenir et à détecter les erreurs et les fraudes, nous vous confirmons, au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, les déclarations suivantes :

* l’entreprise est en activité ;
* l’entreprise, dont l’effectif en équivalent temps plein (ETP) au cours du dernier exercice clos le jj/mm/aaaa s’élève à XX salariés équivalent temps plein,

soit : a un effectif compris entre 1 et moins de 10 salariés et un chiffre d’affaires qui n’excède pas 2 millions d’euros, et n’appartient pas à un groupe dépassant ces seuils,

soit : a un effectif compris entre 10 et 249 salariés et un chiffre d’affaires qui n’excède pas 50 millions d’euros et son total bilan qui n’excède pas 43 millions d’euros, et n’appartient pas à un groupe dépassant ces seuils.

Lieu, date et signature

**Attestation des informations nécessaires à l’obtention des chèques investissement Cyber mis en place par la Région Île-de-France2**

A l’attention de (Madame / Monsieur) : ..………………………………………………………...….,

dirigeant de l’entreprise : ………………………………………………………………………..….,

En notre qualité de professionnel de l’expertise comptable de l’entreprise : .…………………...

……………………………………………………………………………………………………………

et en réponse à votre demande, nous vous présentons notre rapport sur le respect par votre entreprise des conditions définies par la Région Ile-de-France pour bénéficier du chèque investissement Cyber.

Il nous appartient d’attester qu’à l’issue du dernier exercice pour lequel des comptes ont été établis, soit au jj/mm/aaaa, votre entreprise :

* **est en activité**

a un effectif compris entre 1 et moins de 10 salariés et un chiffre d’affaires qui n’excède pas 2 millions d’euros, et n’appartient pas à un groupe dépassant ces seuils,

**OU**

 a un effectif compris entre 10 et 249 salariés et un chiffre d’affaires qui n’excède pas 50 millions d’euros et son total bilan qui n’excède pas 43 millions d’euros, et n’appartient pas à un groupe dépassant ces seuils.

Les informations attestées ont été établies sous votre responsabilité à partir des documents et informations que vous nous avez transmis.

En tant que professionnel de l’expertise comptable de votre entreprise, nous avons effectué une de présentation des comptes annuels de l'exercice clos le XX/XX/XXXX. Dans ce contexte, nous avons participé à l’élaboration de l’information attestée.

Notre intervention a été effectuée selon les règles déontologiques de notre profession et la norme professionnelle de l’Ordre des experts-comptables applicable aux missions d’assurance sur des informations autres que des comptes complets historiques. Elle aboutit à exprimer une assurance de niveau modéré.

En complément des travaux réalisés dans le cadre de notre mission comptable (*à adapter selon le contexte*), pour être en mesure d’établir la présente attestation, nous avons mené les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de notre jugement professionnel.

L’étendue de nos travaux ne comprend pas tous les contrôles propres à ceux afférents à une mission d’assurance de niveau raisonnable, conduisant ainsi à un niveau d’assurance moins élevé.

Sur la base de nos travaux, l’entreprise : …..……………...……………………………………….. ………………………………………………située : ………………………………………….………………...……………………………..………

ayant pour Siren xxx xxx xxx est en activité et respecte les conditions d’effectifs de chiffres d’affaires et de bilan :

-soit une entreprise avec un effectif compris entre 1 et moins de 10 salariés et un chiffre d’affaires qui n’excède pas 2 millions d’euros et qui n’appartient pas à un groupe dépassant ces seuils,

-soit une entreprise avec un effectif compris entre 10 et 249 salariés et un chiffre d’affaires qui n’excède pas 50 millions d’euros et un total bilan qui n’excède pas 43 millions d’euros, et n’appartient pas à un groupe dépassant ces seuils.

Lieu, date et signature (avec cachet)

Nom et SIRET du cabinet d'expertise comptable :

Numéro professionnel SUPRA de l'expert-comptable :